

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 1874.

Rapport de la Commission des Finances. chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Recettes et des Dépenses pour Ordre de l'exercice 1875.

(Voir le N° 97, session 1873-1874, les N°s 7 et 40, session 1874-1875,
de la Chambre des Représentants, et le N° 21 du Sénat.)

Présents : MM. COGELS, FORTAMPS, le Baron VAN CALOEN, VERGAUWEN, le Baron
BETHUNE, et le Marquis DE RODES, Vice-Président-Rapporteur.

MESSIEURS,

La Chambre des Représentants, dans sa séance du 10 décembre, a adopté, à l'unanimité, le Budget des Recettes et des Dépenses pour Ordre, tel qu'il a été présenté par le Gouvernement.

Les revenus présumés de 1875 dépassent les évaluations pour le fonds communal de l'année 1874 d'une somme de 2,423,200 francs, qui se décompose comme suit :

Vins (droit d'accise)	fr.	70,000
Faux-de-vie indigènes (droit d'accise).		1,400,000
Bières et vinaigres (droit d'accise)		682,500
Sirops (droit d'accise et de douane).		70,000
Postes.		200,700
Total des augmentations de 1875 sur 1874	fr.	2,423,200

Votre troisième Commission, espérant que ces prévisions seront atteintes et même dépassées, a l'honneur de vous proposer, à l'unanimité des membres présents, l'adoption du Budget des Recettes et Dépenses pour Ordre de l'exercice 1875.

Le Vice-Président-Rapporteur,
Marquis DE RODES.